2012/4519 - Ouverture d'un Jardin d'enfants de 20 places pour enfants de 2 à 4 ans, rue du Commandant Charcot à Lyon 5e - Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'équipement - Approbation des conventions cadre et d'occupation temporaire des locaux du jardin d'enfants. (Direction de l'Enfance) (BMO du 30/04/2012, p. 1193)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves.

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire et chers Collègues, il s'agit d'un projet d'ouverture de jardin d'enfants sur la crèche Alix sur le site de l'ancienne école maternelle Charcot.

Je vais dire quelques mots sur cette première création dans notre ville. Il nous restait un espace de l'ordre de 150 m² en attente d'aménagement après l'installation de la crèche Alix sur ce site.

L'Association a travaillé avec la Direction de l'Enfance, la Mairie du 5e, les acteurs de la Petite enfance et des écoles du quartier sur un projet qui n'a rien à voir, je le précise tout de suite, avec feu les jardins d'éveil qui n'ont convaincu personne.

Nous sommes aujourd'hui devant la question de l'accueil et de l'éducation des 2-3 ans. Leur scolarisation a fondu comme peau de chagrin à moins de 10 % et 40 % des places en crèches municipales sont occupés par les plus de 2 ans alors que ces structures ne sont pas adaptées pour en accueillir autant.

Nous espérons que le futur Gouvernement tiendra les engagements du nouveau Président qui a annoncé un objectif de 30 % d'enfants scolarisés de 2-3 ans d'ici 5 ans. De toute façon, il restera les autres. C'est pourquoi il faudra des structures adaptées à cet âge là. Nous allons travailler dans deux directions très éprouvées dans d'autres villes : les jardins d'enfants et les classes passerelles.

Dans ce rapport, nous délibérons sur le premier jardin d'enfants et sur la base de son évaluation, nous en développerons d'autres. Demain, nous répondrons à des appels à projets nationaux sur les classes passerelles permettant une entrée progressive et en douceur à l'école d'enfants n'ayant pas bénéficié de socialisation en équipements collectifs, que ce soit les crèches ou les Relais d'Assistantes Maternelles.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous nous proposez avec cette délibération d'expérimenter un jardin d'enfants dans le 5e arrondissement.

Bien évidemment, nous sommes favorables à ces structures de transition entre la famille et l'école maternelle. Elles présentent un intérêt pour les enfants en termes d'autonomie et de socialisation. On est enfin heureux que vous y veniez puisqu'il y a deux ans, dans le 2e arrondissement, les élus vous avaient fait une proposition que vous aviez alors refusée. Mais on a le droit de changer et d'évoluer.

Ce type de garde est une solution complémentaire dans la prise en charge des enfants de moins de 3 ans qui, on le sait en ce moment, fait débat. Votre Adjoint à la Petite Enfance est un défenseur de la scolarisation précoce. Et il a raison. Or, les bienfaits ou les méfaits de la scolarisation à 2 ans ne font pas consensus. Un constat semble néanmoins partagé, elle ne convient pas à tous les enfants de moins de 3 ans.

Quoiqu'il en soit, c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer avant tout et avec un accueil de qualité. L'éveil préscolaire des enfants est important mais chaque enfant est différent. Il faut s'adapter à son besoin.

Quelques observations : il faut ménager autant que possible des transitions avec des accueils adaptés et éviter les coupures trop fortes entre la famille et l'école quand l'enfant se trouve « plongé » au milieu de 30 autres enfants. Plutôt que des solutions uniformes, il faut de la souplesse et de la diversité dans les modes de garde, en dehors de tout parti pris idéologique. A cette condition, nous voterons pour cette délibération et nous vous en remercions.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons pour ce dossier car l'accueil des enfants de 2-3 ans représente pour nous une priorité pour les années à venir. C'est la première fois qu'un jardin d'enfants est créé à Lyon alors qu'il en existe depuis plusieurs années dans le département du Rhône.

Nous sommes heureux que certaines barrières idéologiques tombent en acceptant enfin de créer une structure spécifique pour l'accueil des 2-3 ans. C'est un revirement et nous nous en félicitons.

Nous avons toujours dit dans cette assemblée notre conviction que l'école n'est pas la réponse la plus appropriée aux besoins des enfants de cet âge et qu'il est nécessaire d'avoir une politique volontariste sur l'accueil des 2-3 ans dans les jardins d'enfants.

Un rapport de la Commission Européenne du 17 février 2011 intitulé *« Education et accueil de la Petite Enfance : permettre aux enfants de se préparer mieux au monde de demain »* s'est intéressé à cette question. Dans son introduction, ce rapport présente l'accueil des jeunes enfants comme *« le socle de leur formation tout au long de la vie, de leur intégration sociale et de leur développement personnel »*.

Cet accueil complète le rôle primordial de la famille et a des répercussions plus importantes et durables qu'aucun autre dispositif ultérieur. Plus particulièrement, le jardin d'enfants est une réponse à deux objectifs qui sont : l'équité et la conjugaison de la vie professionnelle et de la vie familiale.

L'équité parce qu'il faut donner aux parents qui n'ont pas pu bénéficier d'un accueil collectif pour leur tout petit d'un accès dès 2 ans à un accueil spécifique permettant leur socialisation et leur préparation à l'entrée à l'école. Cet accueil est encore plus nécessaire pour les enfants de familles défavorisées ou en situation de rupture familiale. Dans les jardins d'enfants, le personnel est du personnel «Petite Enfance», ce qui permet un accueil mieux adapté.

Ensuite, pour permettre aux parents de mieux conjuguer leur vie professionnelle et leur vie familiale, il est nécessaire de proposer un passage intermédiaire entre l'horaire de crèche et le cycle horaire de l'école qui, avec une sortie à 16 h 00, la semaine de 4 jours et les vacances scolaires, oblige à démultiplier la prise en charge des enfants. Cela simplifierait la vie des familles dont les deux parents travaillent car, Monsieur le Maire, ces familles ont aussi besoin d'être aidées tant pour la garde des enfants que pour l'accès à la cantine.

Enfin, en France, contrairement aux pays nordiques, il y a une trop grande discontinuité entre l'accueil préscolaire et l'école. Il y a également une « embolisation » de la crèche par une trop grande proportion d'enfants de 2-3 ans (40 %). Cela constitue deux raisons supplémentaires de développer les jardins d'enfants.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté.)